

Mardi 7 mai

2024

9h00-18h00

Format hybride :

- salle 6 du centre Panthéon ;
- et sur Zoom (réception du lien quelques jours avant)

DANS LES DEUX CAS,

INSCRIPTION OBLIGATOIRE :

[Cliquez ici pour vous inscrire](#)

Ou scannez ce QRcode :



Pour nous contacter :

semestriellesddc@gmail.com

Les Semestrielles de l'EDDC sont conçues comme un rendez-vous organisé chaque semestre, où chercheurs, doctorants, professeurs en droit, ainsi que spécialistes émanant de la société civile, échangent et débattent autour d'un thème juridique faisant l'actualité. Imaginés par des doctorantes au sein de l'École doctorale de droit comparé de l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne, ces rendez-vous s'inscrivent dans une vision comparatiste, transdisciplinaire mais aussi transnationale.

L'importance donnée à la protection de l'environnement n'est plus à démontrer dans les arènes juridiques. Le droit de l'environnement fait en effet l'objet d'une production normative exponentielle depuis de nombreuses années. À côté de nombreuses déclarations de principe, le droit international ne cesse par ailleurs de produire et d'affiner certains concepts relatifs au droit de l'environnement, comme par exemple les notions de *préoccupation pour l'humanité* et d'*intérêt commun de l'humanité* reliant les droits humains et intergénérationnels aux changements climatiques (consacrées notamment dans l'Accord de Paris du 12 décembre 2015).

Malgré l'affirmation maintes fois renouvelée de l'importance de la conservation de l'environnement sur la préservation d'un intérêt général « planétaire » comprenant des aspects comme le maintien de la paix, le développement durable, mais également le respect des droits de l'Homme, le droit de l'environnement constitue un terrain juridique favorable à des normes très générales et peu contraignantes, ainsi qu'à un droit dit « programmatore ». Droit de compromis « globalisé », le droit environnemental est en effet d'abord caractérisé par sa faible effectivité. Si on assiste dans les droits internes à un activisme jurisprudentiel renouvelé, force est de constater les nombreuses limites juridiques opposées à l'application concrète des normes environnementales en vigueur. En réalité, le droit de l'environnement semble condamné à l'ineffectivité dans sa mise en tension permanente avec les deux autres piliers du développement durable, notamment avec son pilier économique. En outre, l'inflation des réglementations qui en découle, leur cohabitation entre différents degrés de normativité et la multiplication des acteurs impliqués dans sa construction induisent une confusion parfois dommageable, ayant des conséquences néfastes sur certains enjeux liés au pilier *social* du développement durable. L'état de vulnérabilité des agriculteurs français face aux contraintes juridiques liées à la multiplication des normes environnementales nationales et européennes a par exemple dernièrement été mis en lumière par le Rapport d'information n° 451 (2020-2021) déposé par le Sénat le 17 mars 2021 et intitulé *Suicides en agriculture*.

La troisième édition des Semestrielles de l'EDDC aura ainsi pour objectif de réunir comparatistes, publicistes, privatistes, historiens du droit et professionnels afin de s'interroger sur les possibilités d'amélioration du droit de l'environnement dans sa difficile conciliation avec les deux autres piliers du développement durable.



COLLOQUE DES SEMESTRIELLES DE L'EDDC

Troisième édition des Semestrielles de l'École doctorale de droit comparé

LE DROIT DE L'ENVIRONNEMENT À L'ÉPREUVE DES PILIERS SOCIAL ET ÉCONOMIQUE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

*« Assiste-t-on à une renaissance de la notion de
développement durable ? »*

Mardi 7 mai 2024

9h00-18h00

Format hybride : salle 6 du centre Panthéon et sur Zoom

LS
LES SEMESTRIELLES DE L'EDDC

PROGRAMME DE LA MATINÉE

9h00 — ACCUEIL DU PUBLIC ET PETIT-DÉJEUNER



09h30 — ALLOCUTION D'OUVERTURE ET REMERCIEMENTS DES ORGANISATRICES

Sous la présidence de Monsieur David CAPITANT, Professeur des universités en droit public et directeur de l'École doctorale de droit comparé à l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne

Madame Élodie DUHAMEL

Doctorante en droit foncier comparé à l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne

Madame Charlotte MAGNIEN

Doctorante en droit public comparé à l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne



TABLE RONDE N°1

LA MISE EN ŒUVRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE PAR LE JUGE DANS LE CADRE DE LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

Sous la présidence de Madame Marta TORRE-SCHAUB, spécialiste en droit de l'environnement et changement climatique, Directrice de recherche au CNRS rattachée à l'Institut des sciences juridique et philosophique de la Sorbonne, Professeure des universités en droit public à l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne et à Sciences Po Paris

10h30 – « Le contentieux des autorisations environnementales pour les parcs éoliens terrestres : révélateur d'une conciliation juridictionnelle entre les piliers du développement durable »

Intervention de Monsieur Noé AMIOT, élève avocat

10h45 – « Le contentieux de la transition juste : une traduction de l'éthos 'Ne laisser personne de côté' »

Intervention de Madame Suhendan GOKSAL, doctorante à l'Université de Strasbourg

11h – « Développement durable et droit de l'environnement dans le domaine nucléaire civil : vecteurs d'évolutions et perspectives de cohérence »

Intervention de Madame Juliette TRINQUET, doctorante à l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne

11h15 Questions du public et propos conclusifs

12h00 - Pause méridienne

PROGRAMME DE L'APRÈS-MIDI

TABLE RONDE N°2

LES INSTRUMENTS ÉCONOMIQUES AU SERVICE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

Sous la présidence de Madame Laurence DUBIN, Professeure des universités en droit public à l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne, Institut de recherche en droit international et européen de la Sorbonne

14h15 – « Le rôle de la fiscalité environnementale dans la conciliation des différents piliers du développement durable : comparaison France-Danemark à l'aune de l'Union européenne »

Intervention de Madame Margot DURY, Doctorante à l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne

14h30 – « L'évolution sinueuse du droit international des investissements à l'ère de l'Anthropocène : la ZLECAF et l'ASEAN à la lumière du 'verdissement' des accord économiques internationaux »

Intervention de Madame Sanae BOUYAYACHEN, Doctorante à l'Université Mohammed V – Faculté des sciences juridiques économiques et sociales Agdal

14h45 – Questions du public et propos conclusifs

15h30 – Pause



TABLE RONDE N°3

L'ARBITRAGE ÉTATIQUE DES INTÉRÊTS AU FONDAMENT DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

Sous la présidence de Monsieur Jean-Charles ROTOULLIÉ, Professeur des universités en droit public à l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne, Institut de recherche juridique de la Sorbonne

16h – « La régulation indépendante en matière environnementale : leçons sur la construction et la déconstruction du modèle américain »

Intervention de Monsieur Nikos GKEKAS, Doctorant à l'Université Paris 2 Panthéon-Assas

16h15 – « Entre enjeux économiques, sociaux et environnementaux dans les accords horizontaux, perspectives de droit Comparé Union européenne et États-Unis »

Intervention de Madame Emma BURSZTEJN, Doctorante à l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne

16h30 – « La prise en compte du développement durable en droit de l'Union africaine »

Intervention de Madame Chancia IVALA, Doctorante à l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne

16h45 – Questions du public et propos conclusifs

17h30 – Allocution de fermeture

18h00 — Cocktail